

Les Missions des Pères de l'Assomption en Orient.

Nous détachons des plaidoiries de la défense, dans le fameux procès des 12, le plaidoyer de Me. H. Reverdy, qui expose en ces termes le rôle joué par les Pères Assomptionnistes dans les pays de mission. C'est une œuvre très documentée et dont les indications méritent d'être retenues :

Mais c'est surtout comme Français que ce procès me blesse. C'est la première fois qu'une Congrégation de missionnaires en Orient est déférée devant le tribunal correctionnel, et puisque j'ai l'honneur de défendre ici un missionnaire, le R. P. Joseph Maubon, mon devoir est de vous indiquer les conséquences extérieures de votre décision. Votre patriotisme, Messieurs, m'en saura gré.

Jusqu'ici, le bruit de nos querelles intestines s'apaisait à nos frontières. La parole de Gambetta restait toujours vraie : " la laïcisation n'est pas un article d'exportation."

Je tiens à faire passer sous vos yeux quelques citations suggestives, qui vous permettront de juger de la permanence de cette théorie diplomatique. Comme vous le disait M. le procureur de la République, je suis—et avec beaucoup plus de raison que lui—un homme modeste, et j'aime à laisser parler mes auteurs :

" Les missionnaires, disait M. Paul Bert (1), ont été nos précurseurs en Indo-Chine, et, dans les périodes de trouble, les premières victimes des mouvements insurrectionnels. Ils nous ont aidés jadis de leurs renseignements et de leurs conseils. Ainsi les populations chrétiennes ont été souvent maltraitées et persécutées, non seulement pour des raisons religieuses, mais comme amies des Français."

Mais, comment expliquer ce langage ? Le député qui intervenait si fougueusement à la tribune en faveur de l'article 7, le rapporteur infatigable de la loi sur l'obligation et la laïcité de l'enseignement primaire, le ministre de l'Instruction publique du ministère de Gambetta, avait-il modifié subitement ses opinions ?

(1) PAUL BERT. *Circulaire à MM. les résidents et vice-résidents. chefs de poste, 30 août 1886.*